

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2015-05 en date du 24/02/2015 approuvant le compte administratif 2014 du budget principal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 Février 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 18 Février 2015, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Aurore DUFOUR été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	13	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, CASTANET Christine, FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, BERGER Thierry, ARMAND Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie

Représenté : M. DESROCHE Roger procuration à LEBLOIS Jean-Claude

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés		126421,65		44803,94	0,00	171225,59
Opérations de l'exercice	541618,45	562960,81	128251,51	71893,31	669869,96	634854,12
TOTAUX	541618,45	689382,46	128251,51	116697,25	669869,96	806079,71
Résultats de clôture		147764,01	11554,26		11554,26	147764,01
Restes à réaliser			41593,15	17572,35	41593,15	17572,35
TOTAUX CUMULES	0,00	147764,01	53147,41	17572,35	53147,41	165336,36
RESULTATS DEFINITIFS		147764,01	35575,06			112188,95

2°) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



A La Geneytouse, le 02 Mars 2015

Le maire,

Jean-Claude LEBLOIS

